VIDAL DE LA FAMILLE

ANGIPAX

Fiche révisée le : 17/11/2015

Homéopathie

.Composition.Indications.Attention.Grossesse et allaitement.Mode d'emploi et posologie. Conseils.Lexique

COMPOSITION

	p cp
Apis mellifica 4 DH	12,5 mg
Belladonna 4 DH	12,5 mg
Mercurius corrosivus 8 DH	12,5 mg
Mercurius solubilis 8 DH	12,5 mg
Phytolacca decandra 4 DH	12,5 mg
Pulsatilla vulgaris 4 DH	12,5 mg
Lactose	+

INDICATIONS

Ce médicament est un complexe (association) de composants homéopathiques.
Il est traditionnellement utilisé dans le traitement homéopathique des maux de gorge (irritation, inflammation, fièvre).

ATTENTION

En l'absence d'amélioration au bout de 2 jours, consultez votre médecin. En cas d'angine bactérienne, un traitement antibiotique est nécessaire afin d'éviter des complications ultérieures, cardiaques ou rénales.
N'utilisez pas ce médicament chez l'enfant de moins de 3 ans ou en cas d'otite sans avis médical.

GROSSESSE et ALLAITEMENT

Aux dilutions homéopathiques, les substances contenues dans ce médicament ne sont pas connues pour être toxiques pendant la grossesse ou l'allaitement. Néanmoins, ne l'utilisez pas sans l'avis de votre médecin ou de votre pharmacien.

MODE D'EMPLOI ET POSOLOGIE

Ce médicament est pris de préférence en dehors des repas, en répétant les prises toutes les 3 à 6 heures.
Laisser fondre le comprimé sous la langue. Pour les enfants de moins de 6 ans, il est recommandé de dissoudre le comprimé dans un demi-verre d'eau.

Posologie usuelle:

- Adulte : 2 comprimés, 2 à 4 fois par jour.
- Enfant de plus de 3 ans : 1 comprimé, 2 à 4 fois par jour.

Les prises doivent être espacées dès amélioration des symptômes.
La durée du traitement ne doit pas dépasser 5 jours sans avis médical.

CONSEILS

Ce médicament peut être en accès libre (ou accès direct) dans certaines pharmacies ; dans ce cas, faites valider votre choix par votre pharmacien.

LEXIQUE

antibiotique
Substance capable de bloquer la multiplication de certaines bactéries ou de les tuer. Le spectre d'un antibiotique est l'ensemble des bactéries sur lesquelles ce produit est habituellement actif. Contrairement aux bactéries, les virus ne sont pas sensibles aux antibiotiques. Les premiers antibiotiques furent extraits de cultures de champignons : penicillium (pénicilline), streptomyces (streptomycine). Ils sont actuellement fabriqués par synthèse chimique. Les antibiotiques sont divisés en familles : pénicillines, céphalosporines, macrolides, tétracyclines (cyclines), sulfamides, aminosides, lincosanides, phénicolés, polymyxines, quinolones, imidazolés, etc.
Un usage inapproprié des antibiotiques peut favoriser l'apparition de résistances : n'utilisez un antibiotique que sur prescription médicale, respectez sa posologie et sa durée, ne donnez pas et ne conseillez pas à une autre personne un antibiotique que l'on vous a prescrit.

complexe
Nom donné à une association de plusieurs remèdes homéopathiques. En général, les dilutions employées sont basses : de 3 DH (décimale hahnemannienne) à 6 CH (centésimale hahnemannienne).

dilutions homéopathiques
Dilution d'une substance active obéissant aux règles homéopathiques. La solution obtenue après plusieurs dilutions successives ne contient qu'une quantité infime de la substance active initialement présente. Les propriétés d'un remède homéopathique sont étroitement liées à leur dynamisation (agitation de la solution entre chaque dilution). Les unités qui expriment les dilutions homéopathiques sont : DH, CH et K (korsakovienne).

orodispersible
Qualifie un comprimé qui se désagrège dans la bouche au contact de la salive. Il peut également être dispersé dans un verre d'eau avant ingestion.

traitement homéopathique
Traitement basé sur l'administration de substances fortement diluées d'origine végétale, animale ou minérale. Les grands principes de l'homéopathie sont la similitude (utilisation de substances produisant des effets semblables aux symptôme de la maladie), la dilution infinitésimale (les substances utilisées font l'objet de multiples dilutions) et la globalité (la cible du traitement n'est pas un organe en particulier, mais l'individu dans son ensemble).